



TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SPECTACLE : RESTONS CHEZ NOUS !

Lors de son allocution du 16 mars 2020, le Président de la République a annoncé des mesures exceptionnelles de confinement, mesures jugées désormais indispensables pour lutter contre la propagation massive et rapide du Covid-19.

Ce matin, un arrêté signé du premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre de la santé acte l'interdiction faite jusqu'au 31 mars 2020 pour toute personne de se déplacer sur le territoire à l'exception de certains motifs impérieux.

Alors même que la situation sanitaire commande des mesures drastiques de confinement, le gouvernement continue d'appeler les travailleurs, dans tous les lieux de travail à l'exception de ceux recevant du public, à se rendre au travail lorsque leur employeur ne les a pas placés en télétravail ou en chômage partiel.

Aussi, nous prenons acte du silence du Gouvernement sur la possibilité garantie par le code du travail pour les salariés d'exercer leur droit de retrait alors même que la situation sanitaire ne justifie plus de poursuivre certaines activités « non indispensables » en cette période.

Quel employeur aujourd'hui est en capacité de garantir aux salariés qui se rendent toujours à leur travail, notamment dans les secteurs du spectacle, des mesures de nature à les protéger contre la contamination par le virus Covid-19 ?

Nous estimons que les mesures générales de télétravail ou de chômage partiel dont la mise en place relève in fine de l'employeur dans tous les secteurs y compris celui du spectacle, apparaissent insuffisantes dans le contexte que nous connaissons.

Nous savons que les regroupements de personnes font courir un danger pour les autres et pour soi-même. Dès lors, nous appelons le gouvernement à prendre toutes les mesures coercitives (chômage partiel, télétravail obligatoire, etc.) permettant de protéger les salariés dont l'activité ne répond pas directement à des impératifs de continuité des services publics indispensables durant cette crise sanitaire.

Dans le même temps, nous revendiquons des mesures de soutien à nos secteurs pour permettre le maintien des salaires pour tous les contrats en cours ou à venir et pour les CDD, une adaptation conséquente des droits à l'assurance chômage, à la sécurité sociale et des aides pour les plus précaires.

Cela doit permettre de ne pas céder au chantage à l'emploi dans une période où la priorité doit être donnée à la santé de toutes et tous !

Paris, le 17/03/2020